

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2026

Le samedi 18 avril 2026 à 9h30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14 avril 2026 par M. Christian GENDRE, Maire, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances.

PRESENTS : Christian GENDRE, Olivier ASTRUC, Corinne SAINT-LEGER, Odile TICHIT, Marcel BRUN, Frédérique DUMAS, Christophe BEDOS

REPRESENTES : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne SAINT-LEGER

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal et affectation des résultats
- Vote du budget primitif 2026
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
- Vote des subventions 2026
- Approbation du CFU 2025 du budget eau et assainissement et affectation des résultats
- Eclatement du budget annexe eau et assainissement
- Transfert des excédents du budget annexe
- Modification du nom du budget annexe : budget assainissement
- Vote du budget primitif 2026 - assainissement
- Demande de subvention au titre des amendes de police 2026

Questions diverses :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2026

- Vote du Compte Financier Unique 2025 + affectation des résultats

M. le Maire présente le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		275 277.40	26 736.11	
Opérations exercice	214 223.01	289 398.35	103 463.86	66 143.02
TOTAUX	214 223.01	564 675.75	130 199.97	66 143.02
Résultat de clôture		350 452.74	64 056.95	

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. le 1^{er} adjoint vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(Pour : 6 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Le Conseil municipal décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

259 689.79	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
90 762.95	au compte 1068 (recette d'investissement)
64 056.95	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Vote du Budget primitif 2026

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le projet de budget primitif 2026 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Fonctionnement : 570 103.63
- Investissement : 751 370.75

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Vote des taux d'imposition des taxes directes pour 2026

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, fixe les taux 2026 des taxes directes locales comme suit :

	Bases notifiées	Taux en %	Produit en euros
Taxe foncière bâti TFB	333 800	36.56	122 037
Taxe foncière non bâti TFNB	5 500	40.89	2 249
Taxe d'habitation TH	71 800	6.50	4 667
Total			128 953

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Vote des subventions 2026

Le Conseil municipal vote les subventions à inscrire au budget 2026 :

- ADAPEI Cantal (antenne Saint-Flour) : 100 €
- ADMR Chaudes-Aigues : 200 €
- AFM – Téléthon : 150 €
- AFSEP : 50 €
- Association des Paralysés de France : 50 €
- Association Don du sang Chaudes-Aigues : 100 €
- Association Pêche cantonale : 100 €
- Cancer Solidarité Cantal : 50 €
- Chaudes-Aigues Pétanque : 100 €
- Club amitié en Caldaguès : 50 €
- Comice agricole de Chaudes-Aigues : 50 €
- Comité des Fêtes d'Espinasse : 200 €
- Fondation Etienne et Maria Raze : 50 €
- France Adot 15 : 50 €
- France Alzheimer Cantal : 100 €

- GVA de Chaudes-Aigues : 50 €
- Intergénération association : 100 €
- Jeunes agriculteurs de Chaudes-Aigues : 50 €
- Le Grand Parcours : 100 €
- Le Souvenir français : 50 €
- Ligue contre le Cancer : 50 €
- Musée Résistance Anterrieux : 150 €
- Protection civile du Cantal : 50 €
- Radio Margeride : 50 €
- Sapeurs-pompiers de Chaudes-Aigues : 200 €
- 80 ans de l'AS Foot Chaudes-Aigues-Neuvéglise : 50 €

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Budget Eau et assainissement : Vote du Compte Financier Unique 2025 + affectation des résultats

M. le Maire présente le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 648.78		32 815.47
Opérations exercice	58 449.70	63 285.88	37 801.15	40 289.48
TOTAUX	58 449.70	68 934.66	37 801.15	73 104.95
Résultat de clôture		10 484.96		35 303.80

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. le 1^{er} adjoint vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(Pour : 6 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Le Conseil municipal décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

10 484.96	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
35 303.80	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Eclatement du budget annexe eau et assainissement

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2025 la compétence Eau potable a été transférée au SIVU AEP des Vergnes à compter du 1^{er} janvier 2026.

La commune dispose d'un budget annexe unique Eau et Assainissement.

A compter de l'exercice 2026, du fait du transfert de la compétence Eau potable au SIVU AEP des Vergnes, ce budget sera conservé uniquement pour l'assainissement et devra être éclaté entre les budgets annexes Eau potable et Assainissement collectif.

Les comptes liés à l'eau potable et aux autres champs de compétence seront intégrés au budget principal afin de ne conserver que les comptes liés à l'assainissement sur ce budget annexe.

Considérant qu'il convient d'acter la séparation des comptes du budget unique eau et assainissement,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la répartition de l'actif et du passif et des résultats du CFU 2025 du budget annexe eau et assainissement,
- autorise le comptable public à procéder à l'intégration au budget général de la commune des comptes liés à l'eau potable et aux autres champs de compétence,
- autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'actif et du passif relatif à l'eau potable.

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Transfert des excédents du budget Eau au SIVU AEP des Vergnes

Le SIVU AEP des Vergnes assume la compétence Eau depuis le 1^{er} janvier 2026.

Considérant le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget eau et assainissement,

Considérant que les excédents peuvent être transférés en totalité ou en partie,

Le Conseil municipal approuve le transfert des résultats budgétaires de clôture 2025 comme défini ci-dessous :

- transfert de l'excédent de fonctionnement : 5 895.84 €
- transfert de l'excédent d'investissement : 35 303.80 €
- précise que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectuera par l'émission d'un mandat du budget principal imputé sur le compte 65888,
- précise que le transfert de l'excédent d'investissement s'effectuera par l'émission d'un mandat du budget principal imputé sur le compte 1068.

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Modification du nom du budget eau et assainissement : Budget assainissement

Le Conseil municipal a fait le choix du transfert de la compétence eau au SIVU des Vergnes à compter du 1^{er} janvier 2026.

Toutefois, la commune a gardé la compétence assainissement.

Le Conseil municipal valide de renommer ce budget en BUDGET ASSAINISSEMENT à compter de l'exercice 2026.

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Vote du Budget primitif 2026 - Assainissement

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le projet de budget primitif 2026 du budget assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Fonctionnement : 31 128 €
- Investissement : 19 500 €

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Demande de subvention au titre des amendes de police 2026

M. le Maire fait part de l'état de dégradation importante du mur de soutènement de la voie communale n°2 c en bordure des parcelles B 330 et B 331 au bourg.

Il propose de reconstruire ce mur en pierres en utilisant les pierres existantes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide la réfection de ce mur de soutènement et autorise M. le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Cantal au taux de 30 %, au titre des amendes de police 2026.

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire présente les 2 devis reçus en mairie pour la construction d'un caveau communal au cimetière d'Espinasse.

Le Conseil municipal valide le devis établi par « GRANITERIE DU GEVAUDAN ».

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)